

ADAPEI 35
Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine »

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 Saint-Jacques de la Lande
SIREN : 775 590 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l’Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine » relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Estimations comptables

Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes B-4 « Provisions pour risques et charges » et B-5 « Fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

La note B-1 « Conventions générales » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

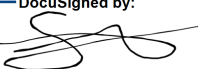
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Rennes, le 14 juin 2024

DocuSigned by:

8DA73F1361944E8...

Ludovic Sevestre
Associé

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	132	0	0
Autres Immobilisations incorporelles	1 625	1 450	175	192
Immobilisations Incorporelles en cours	144	0	144	6
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 934	1 091	6 843	6 762
Constructions	113 706	61 794	51 912	53 928
Installations techniques, matériel et outillage	11 724	9 311	2 413	2 295
Autres Immobilisations Corporelles	17 379	13 554	3 825	3 142
Immobilisations Corporelles en cours	5 013	0	5 013	2 465
Avances et acomptes	52	0	52	2
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	71	0	71	71
Autres titres immobilisés	417	0	417	414
Prêts	6 124	0	6 124	6 436
Autres Immobilisations financières	1 585	0	1 585	2 154
TOTAL I	165 906	87 332	78 574	77 867
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	265	30	235	316
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Stocks de produits et marchandises	148	2	146	191
Autres stocks	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	139	0	139	60
Créances (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 203	1 402	10 801	11 575
Autres créances	3 074	3	3 071	2 476
Valeurs mobilières de placement	9 902	0	9 902	9 164
Instruments de trésorerie	636	0	636	715
Disponibilités	3 770	0	3 770	4 924
Charges constatées d'avance	234	0	234	251
TOTAL II	30 371	1 437	28 934	29 672
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 277	88 769	107 508	107 539

(1) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

P A S S I F	31/12/2023	31/12/2022
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 291	5 245
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	164	164
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	12 229	12 229
Réserves statutaires ou contractuelles	2 949	2 949
Réserves pour projet de l'entité	291	301
Autres	24 033	24 033
Report à nouveau	-3 999	-2 343
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-3 827	-1 457
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 510	-1 666
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-2 020	-2 137
Situation nette (sous-total)	27 219	28 683
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	4 491	4 762
Provisions réglementées	7 501	6 321
TOTAL I	39 211	39 766
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	19 448	19 201
TOTAL II	19 448	19 201
Provisions pour Risques	184	159
Provisions pour Charges	950	481
TOTAL III	1 134	640
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 865	29 833
Emprunts et dettes financières divers	12	11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	7
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 611	5 064
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes sociales et fiscales	11 218	11 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	685	399
Autres dettes	483	381
Produits constatés d'avance	834	854
TOTAL IV	47 715	47 932
Ecart de conversion (passif)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	107 508	107 539
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

COMPTES DE RESULTAT	2023	2022
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits d'exploitation		
Cotisations	16	15
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 702	1 750
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
Ventes de prestations de service	7 962	7 312
<i>dont parrainages</i>	0	0
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>Divers</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	107 310	99 352
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	88 054	81 032
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	0	0
- Mécénats	0	0
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	708	1 127
Utilisation des fonds dédiés	1 411	1 195
Autres produits	231	105
TOTAL I	119 340	110 856
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3 513	3 405
Variation de stock	86	-22
Autres achats et charges externes	34 589	30 387
Aides financières versées par l'entité	18	23
Impôts, taxes et versements assimilés	5 457	5 228
Salaires et traitements	53 780	51 158
Charges sociales	15 337	14 982
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 631	5 604
Dotations aux provisions	999	477
Reports en fonds dédiés	1 657	1 318
Autres charges	1 159	686
TOTAL II	122 226	113 246
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 886	-2 390

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits financiers		
De participations	5	2
D'autres valeurs mobilière et créances de l'actif immobilisé	178	92
Autres intérêts et produits assimilés	83	38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	266	132
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	539	625
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	539	625
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-273	-493
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-3 159	-2 883
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 673	406
Sur opérations en capital	1 701	1 508
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	70	202
TOTAL V	3 444	2 116
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	476	444
Sur opérations en capital	34	38
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 254	404
TOTAL VI	1 764	886
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 680	1 230
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	31	13
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>		
Total des produits (I + III + V)	123 050	113 104
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	124 560	114 770
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 510	-1 666

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Dons en nature		
Prestations de services en nature		
Bénévolat	44	40
TOTAL	44	40
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	44	40
TOTAL	44	40

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2023**

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine	4
A1 – Description de l'objet social	
A2 – Description de la nature et du périmètre des activités	
A3 – Description des moyens mis en œuvre	
B - MODES ET METHODES D'EVALUATION	5
B1 – Conventions générales	
B2 – Fiscalité	
B3 – Immobilisations corporelles	
B4 – Provision pour risques et charges	
B5 – Fonds dédiés	
B6 – Neutralisation des prestations internes	
C – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
C1 – Evénements intervenus au cours de l'exercice	
C2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	
C3 – Résultat de l'exercice	
D – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES	9
D1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance	
D2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance	
D3 – Tableau de mouvement des immobilisations	
D4 – Tableau de mouvement des amortissements	
D5 – Etat des échéances des créances et dettes	
D6 – Valeurs mobilières de placement	
D7 – Tableau de passage des fonds propres	
D8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations	
D9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés	

<u>E – ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	14
E1 – Dettes garanties par des sûretés réelles	
E2 – Crédit-bail	
E3 – Réservations de places	
E4 – Engagements liés aux départs en retraite	
<u>F – AUTRES INFORMATIONS</u>	15
F1 – Plus-values latentes	
F2 – Nombre de salariés de l’association	
F3 – Rémunération des dirigeants	
<u>G – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	15

A – PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei 35

A-1 : Description de l'objet social

L'Adapei 35 est l'« association départementale des personnes en situation de handicap mental, de leurs parents et amis ». Elle agit depuis 1961 pour la promotion des intérêts des personnes en situation de handicap, en favorisant leur épanouissement personnel et social.

L'association intervient principalement sur des activités médico-sociales.

L'Adapei 35 promeut l'inclusion en milieu ordinaire et structure son action au travers de trois champs d'activité complémentaires et cohérents :

- l'enfance et l'adolescence,
- le travail et l'insertion,
- l'habitat et la vie sociale.

Depuis 60 ans, l'Adapei 35 s'adapte aux attentes des personnes et de leurs familles, en s'efforçant de toujours maintenir un lien avec chacune d'elles. En lien avec le cadre législatif, et pour favoriser l'inclusion, de nombreuses innovations ont été mises en œuvre, en cohérence avec la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). L'association se doit aussi d'apporter conseils et informations dans un esprit d'entraide et de solidarité. La personne accueillie est première ; ses intérêts et droits sont garantis, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations.

L'Adapei 35 assure une mission de représentation des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles. Sa préoccupation majeure est donc d'apporter les réponses adaptées aux personnes, qu'elles soient ou non accompagnées par l'association.

Elle tend à déployer et à organiser son action sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine, à l'appui d'une politique d'action familiale de proximité, territoire par territoire, au profit des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

A-2 : Description de la nature et du périmètre des activités

L'Adapei 35 gère aujourd'hui 64 établissements et services sur le département d'Ille-et-Vilaine, dans les domaines de l'enfance-éducation, du travail-insertion et de l'habitat-vie sociale de l'adulte. Ce sont aussi des accompagnements dans le domaine de la santé, du soin, de la culture et du sport. Elle accompagne plus de 2 800 personnes en situation de handicap.

A-3 : Description des moyens mis en œuvre

Pour assurer sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Adapei 35 emploie près de 1400 salariés.

B - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06, modifié par l'ANC n°2020-08, et ANC n°2019-04 relatif, respectivement, aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

B-2 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.

L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-3 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

B-4 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Depuis 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

B-5 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer des charges de personnel ponctuelles à venir, des projets...

B-6 : Neutralisation des prestations internes

Toutes les prestations réalisées entre établissements et/ou services de l'association sont neutralisées dans les comptes consolidés :

- Prestations refacturées par les services supports aux établissements et services (quotes-parts de frais de siège, prestation informatique, service social départemental...), soit 6.7 M€ en 2023,
- Prestations réalisées par les ateliers d'ESAT pour les autres structures (prestation alimentation, blanchisserie, espaces verts, numérisation, entretien des locaux...), soit 4.8 M€ en 2023.

C - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

C-1 : Événements intervenus au cours de l'exercice

L'exercice 2023 s'est déroulé dans un contexte de poursuite de l'inflation particulièrement pour les coûts énergie, les achats alimentaires et les transports avec des taux d'actualisation des dotations de financement en décalage par rapport aux besoins (2.53 % pour l'ARS et 1.5% pour le Conseil Départemental contre 4.9% de taux d'inflation INSEE sur 2023).

Les charges de personnel ont également poursuivi leur augmentation avec l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariale, dites « Ségur » et de l'augmentation de la valeur du point. Le décalage entre le coût réel et le financement obtenu des autorités de tarification est évalué à environ 1.2 M€.

En compensation de ces différents écarts, les financeurs ont toutefois accordé des montants de crédits non reconductibles inédits pour cet exercice auxquels est venu s'ajouter un remboursement de TVA conséquent faisant suite à une réclamation. Ces 2 éléments ont permis une réduction du déficit de 2.5 M€.

Par ailleurs, au cours de cet exercice, les activités des établissements et services ont évolué de la manière suivante :

- 4 places d'accueil de jour sur le DIME L'Etoile de Vitré à compter du 15 octobre,
- 4 places d'accueil de jour sur le DIME de Rennes à compter du 6 novembre,
- création d'une UEEA à Saint Malo et d'une ULIS renforcée à Rennes,
- transformation de 5 places de foyer d'hébergement en 5 places de foyer de vie et de 5 places de SA ESAT en 5 places de SAJ pour le Foyer L'Hermine à Dol de Bretagne à compter du 1^{er} novembre.

C-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Un CPOM a été signé le 22 décembre 2020 et porte sur les exercices 2020 à 2024. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire au terme des 5 ans sur chacune des 2 enveloppes financières (ARS et Conseil Départemental) y est inscrit. L'application du principe de fongibilité au sein de chacune de ces 2 enveloppes est toutefois prévue. Sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans le CPOM, le gestionnaire dispose de la liberté d'affectation du résultat annuel dans le respect de critères énoncés dans le contrat. Ce CPOM, contrairement au précédent, ne contient plus de clause spécifique de traitement des excédents à l'issue du contrat au profit de clause prévoyant des modalités d'affectation des résultats par ordre de priorité. Ainsi, les éventuels excédents par enveloppe acquis par l'Association sont constatés annuellement au compte de résultat en accord avec le financeur.

Une modulation de la dotation globale de financement annuelle peut être appliquée en fonction de l'atteinte des objectifs d'activité et autres objectifs fixés dans le cadre du CPOM.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

C-3 : Résultat de l'exercice

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESULTAT COMPTABLE	- 1 509 644 €	- 1 666 465 €
Reprise du résultat antérieur	- €	- €
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 1 509 644 €	- 1 666 465 €
Dont résultat effectif sous gestion propre	510 172 €	470 440 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 2 019 816 €	- 2 136 905 €

La part gestion contrôlée correspond aux résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

D - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

D-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2023 :

Factures à établir	886 K€
Produits divers à recevoir	1 211 K€
Charges constatées d'avance	234 K€
Total	2 331 K€

D-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2023 :

Intérêts courus sur emprunts	105 K€
Congés payés	4 018 K€
Charges sociales sur congés payés	1 857 K€
Provision CET	533 K€
Provision salaires dus	281 K€
Factures non parvenues	969 K€
Organismes sociaux	102 K€
Charges diverses	86 K€
Etat – autres charges à payer	11 K€
Produits constatés d'avance	834 K€
Total	8 796 K€

D-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1 693	231	22	1 902
Immobilisations corporelles	151 434	7 314	2 940	155 808
Immobilisations financières	9 075	80	959	8 196
Total immobilisations	162 202	7 625	3 921	165 906

Les acquisitions de l'exercice 2023 proviennent essentiellement :

- de la reconstruction du Foyer L'Hermine à Dol de Bretagne pour 2 351 K€,
- et du renouvellement des immobilisations.

D-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2023
Amort. Immobilisations incorpor.	1 496	109	23	1 582
Amort. immobilisations corporelles	82 839	5 517	2 606	85 750
Dépréciation immos financières	-			-
Total amortissements	84 335	5 626	2 629	87 332

D-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	6 124	303	5 821
Autres créances	1 585	-	1 585
Total des créances de l'actif immobilisé	7 710	303	7 407
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	12 203	10 995	1 208
Autres créances	3 073	3 073	-
Total des créances de l'actif circulant	15 276	14 068	1 208
TOTAL DES CREANCES	22 986	14 371	8 615

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 865	2 468	8 936	17 461
Emprunt et dettes diverses	12	12	-	-
Total des dettes financières	28 877	2 480	8 936	17 461
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	7	-	-
Redevables créditeurs	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 611	5 611	-	-
Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	11 218	11 218	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	685	685	-	-
Autres dettes	483	483	-	-
Total des autres dettes	18 004	18 004	-	-
TOTAL DES DETTES	46 881	20 484	8 936	17 461

D-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

-	TSR	:	500 K€
-	Obligations	:	712 K€
-	CAT	:	2 500 K€
-	Produits structurés	:	6 190 K€
-	TOTAL	:	9 902 K€

D-7 : Tableau de passage des fonds propres

Variation des fonds propres (montants en K€)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augment°	Diminut° ou consom°	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 246	-	46	-	5 292
Fonds propres avec droit de reprise	164	-	-	-	164
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	27 282	- 10			27 273
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	12 229	-			12 229
Report à nouveau	- 2 343	- 1 657	-	-	- 4 000
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 1 457	- 2 370	-	-	- 3 827
Résultat de l'exercice	- 1 666	1 666		1 510	- 1 510
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 2 137	2 137		2 020	- 2 020
Situation nette	28 683	-	46	1 510	27 219
Fonds propres consommables	-	-			-
Subventions d'investissement	4 762	-	134	405	4 491
Provisions réglementées	6 321	-	1 242	62	7 501
TOTAL	39 766	-	1 422	1 977	39 211

D-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2023
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	159	53	-	28	184
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques divers	-	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	-	-	-	-	-
autres prov. pour charges	481	946	477	-	950
Total des provisions pour risques et charges	640	999	477	28	1 134
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	32	-	-	-	32
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 404	8	6	1	1 405
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	1 436	8	6	1	1 437

D-9 : Tableau des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursem ents		Montant global	dont fonds dédiés correspon dant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-					-	
Contributions financières d'autres organismes	-					-	
Ressources liées à la générosité du public	54	3	17	-	-	40	32
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	19 148	1 654	1 394	-	-	19 408	10 787
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement ARS	1 522	168	52	-	-	1 638	1 320
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement CD	4 308	471	38	-	-	4 741	3 318
- Fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés							
<i>Reconstruction IME Le Baudrier</i>	535	-	-	-	-	535	535
<i>Reconstruction ESAT Utopi Cesson</i>	1 058	-	45	-	-	1 013	-
<i>Extension ESAT Utopi St Jacques</i>	1 150	-	60	-	-	1 090	(1) 688
<i>Reconstruction IME L'Etoile</i>	513	-	35	-	-	478	-
<i>Reconstruction Foyer L'Hermine</i>	3 557	-	-	-	-	3 557	3 557
<i>Reconstruction IME La Passagère</i>	950	-	-			950	950
<i>Reconstruction Résidence Bourchevreuil</i>	817	-	36		-	781	-
<i>Travaux rénov° énergétique Foyer La Vaunoise</i>	-	477	-		-	477	-
<i>Extension MAS le Bois de la Sillandais</i>	330	430	-		-	760	-
Autres	1 561		186	-	-	1 375	(1) 300
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 1 (charges d'exploitation)	-					-	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 2 (charges de personnel)	1 607	106	590	-	-	1 123	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 3 (charges de structure)	1 240	2	352	-	-	890	119
TOTAL	19 202	1 657	1 411	-	-	19 448	10 819

(1) L'utilisation de ces fonds dédiés est liée à l'activation des investissements afférents sur les exercices futurs.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI sont destinées à lisser les surcoûts apparaissant dans le cadre des Plans Pluriannuels des Investissements (cf B5). Les fonds dédiés relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices sont liés à l'absence de surcoûts dans les Plans Pluriannuels des Investissements et sont susceptibles de faire l'objet d'une affectation future à des investissements identifiés.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés sont réalisées au même rythme que l'amortissement moyen de l'investissement concerné.

E - ENGAGEMENTS HORS BILAN

E-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2023 de 28 757 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 20 960 K€.

E-2 : Crédit bail

Il n'existe pas de contrats de crédit-bail en cours d'un montant significatif à la date du 31 décembre 2023.

E-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2023, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

E-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

5 549 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 64 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 1 %*
- *Taux monétaire : 3,15 %*
- *Taux de charges sociales : 46 %*
- *Table de mortalité INED 2019-2021*
- *Turn-over moyen*

L'association a confié à CNP Assurances la gestion d'une partie de l'indemnité de fin de carrière due aux salariés à leur départ en retraite. Après déblocage d'une partie des fonds, à hauteur de 381 K€, pour couvrir une quote-part des indemnités de retraite de l'exercice, le solde disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 1 062 K€.

F - AUTRES INFORMATIONS

F-1 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2023, il n'existe pas de plus-value latente ni de moins-value latente à comptabiliser sur ces placements financiers.

F-2 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1425 en contrat à durée indéterminée représentant 1313.46 Equivalent Temps Plein

F-3 : Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président du Conseil d'Administration, le Président adjoint et le Trésorier. Ces derniers sont bénévoles.

G - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.